

23. JUIL. 1980

DÉPARTEMENT

Vendée

ARRONDISSEMENT

LES SABLES D'OLONNE

CANTON

LES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 avril 1980

Nombre

de Conseillers en exercice

22

de Présents

19

de Votants

21

OBJET

Dénominations de
rues

NOTA. — Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

que la convocation du Conseil avait été faite le

Le Maire,

L'an mil neuf cent quatre vingt , le vingt six avril à dix
le Conseil Municipal de la commune d'Olonne-sur-Mer. huit heures.

étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de M. GUILBAUD Marcel, Maire.

Étaient présents : MM. GUILBAUD Marcel, Maire, ROUX Albert, PRAUD Michel, GOULIN Pierre, Mme CHENECHAUD Madeleine, BONNIN Gaston, MORNET Armand, Adjoint, CHABOT Marcel, Mme LHOMMEAU Andrée, MM. LOUVEAU Maurice, MAIRAND Jean-Paul, VAIRE Jean, GRELAUD Jean-Yves, NOBIRON Gustave, BOUGIT Joël, FERRET Jean, Mme ROBERT Marie-Thérèse, BOBET Paul, GUINE Robert. Absents excusés : Mme OLIVIER Monique, M. BULTEAU Emmanuel ayant respectivement donné pouvoir à MM. PRAUD Michel et BOUGIT Joël. Absent M EYMER Pierre.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire informe que la commission chargée d'étudier la dénomination des rues de la commune, fait part des propositions suivantes :

- 1) Rue des Bruyères : rue au lieudit : Le Village du Bois débouchant par ses deux extrémités sur la rue des Ouches.
- 2) Rue des Rouliers : rue reliant la route d'Olonne au PN 4 des Rabaudières.
- 3) Route des Prairies : chemin allant de la rue de la Belle Olonnaise à Gahou.
- 4) Rue des Grandes Demoiselles, rue allant de la route des Prairies à la RN 160.
- 5) Rue Maréchal Joffré : La totalité du CD 80 compris entre le CD 32 et la RN 160.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord et décide les dénominations de rues sus-indiquées.

L'achat et la pose des plaques seront pris en charge par la commune, et les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 606 du budget supplémentaire.

Fait et délibéré à OLONNE-sur-MER les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

OLONNE-sur-MER, le 18 juillet 1980.

Le Maire
Conseiller Général,



Délibération déposée à la
Sous-Préfecture des Sables d'Olonne,
le 23 juillet 1980
Le Sous-Préfet

L. de ROCCA SERRA